

LEGISLATURE 2002 - 2006

PROCES-VERBAL no 23

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 2 février 2005 à 20 h 15
à la Maison Hugonin

Présidente : Mme Marion de Lattre-Wiesel

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2004
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Assermentation de deux nouveaux conseillers communaux
4. Dépôt et développement des motions et interpellations
5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 27/2004 relatif à trois demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Rada Dzudzelic, Mme Julie Fiore, M. Aleksandar Obradovic)
6. Nomination au sein des commissions :
 - 6.1 Nomination d'un nouveau membre à la Commission des finances
 - 6.2 Nomination d'un délégué à la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL
 - 6.3 Nomination d'un délégué à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE
7. Préavis municipaux et éventuellement rapports sur :
 - 7.1 Préavis municipal no 1/2005 relatif à une demande d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Sophie Anne Clement Stocker)
 - 7.2 Préavis municipal no 2/2005 relatif à une demande de crédit pour le changement des vitrages de la piscine du complexe sportif des Mousquetaires
8. Rapports :
 - 8.1 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 17/2004 relatif à la reconnaissance de l'intérêt régional et garantie financière du projet espace-musée Chaplin
 - 8.2 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 19/2004 en réponse à la motion "Energie et environnement : La Tour-de-Peilz, un modèle pour ses habitants"
 - 8.3 Rapports (majorité et minorité) de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 25/2004 relatif à la réponse de la Municipalité à la motion "La Tour-de-Peilz : ville d'accueil pour tous"
 - 8.4 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 28/2004 relatif à la demande de crédit concernant la réfection de la flèche et du clocher de l'Eglise catholique Notre-Dame de Vevey
 - 8.5 Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la pétition sur les chiens
9. Communications municipales, notamment :
 - Communication no 1/2005 sur les nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz en 2004 et l'octroi de la naturalisation vaudoise facilitée en 2004
 - Communication no 2/2005 concernant l'application de la nouvelle Loi sur le droit de cité vaudois
 - Communication no 3/2005 sur l'état des motions en suspens au 31 décembre 2004
 - Communication no 4/2005, réponse de la Municipalité à l'intervention de Mme Valérie Glauser "Projet d'abonnement général communal pour La Tour-de-Peilz"

- Communication no 5/2005 concernant l'engagement d'un nouvel organiste pour la Paroisse réformée de La Tour-de-Peilz
- Communication no 6/2005 concernant les modifications du règlement du Conseil communal (rappel)
- Communication no 7/2005 concernant le don à la Chaîne du Bonheur en faveur des sinistrés de l'Asie du Sud

10. Propositions individuelles et divers

Appel

77 présents sur 95 membres élus.

Excusés : Anthony Abbott - Nahal Samira Aminian - José Espinosa - Bernard Gavin - Christian Grandguillaume - Marianne Keller - Anne Lachat Baechler - Roger Lambert - Claude-Alain Luy - Olivier Martin - Sandrine Osojnak - Jean-Yves Schmidhauser - Elisabeth Studzinski - Claudia Sudan - Claude-Alain Vouilloz

Absents : Nadine Ammann-Chollet - Laurent Gueissbuhler - Jürg Zbinden

Mme la Présidente réitère ses remerciements pour l'honneur que lui ont fait les conseillers en la désignant à la présidence pour 2005, et pour l'arrangement floral toujours magnifiquement vivace qui illumine ces jours de grands froids. Appelée à occuper durant un an la charge de première citoyenne de notre commune, elle se sent cependant toujours une parmi 95 et se dit pleinement consciente que cela consiste à habiter le rôle de façon éphémère. Elle réitère l'engagement pris de ne ménager ni son temps, ni son énergie et son enthousiasme pour se rendre digne de la confiance du Conseil.

Sa pratique professionnelle lui a appris à coordonner les travaux de nombreux intervenants n'ayant pas forcément le même vocabulaire de base ou les valeurs de référence, mais tous désireux de mener à bien la réalisation d'un ouvrage commun. C'est ainsi qu'elle envisage sa mission au perchoir. Elle se dit persuadée de pouvoir compter sur l'aide de chacun pour que les débats soient constructifs et empreints de respect mutuel, sans pour autant sacrifier la passion, l'enthousiasme ou la volonté de convaincre.

Elle invite donc l'assemblée à débattre, écouter, partager, convaincre et décider et propose en ouverture de cette séance une citation de Léonard De Vinci : "Savoir écouter, c'est posséder, outre le sien, le cerveau des autres".

Ordre du jour

Mme la Présidente précise, au point 8.2, qu'il s'agit en fait des deux rapports, majoritaire et minoritaire, qui nous sont parvenus lors de la dernière séance de l'année 2004. Aucune autre modification n'est demandée. L'ordre du jour est donc adopté.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2004

M. G. Chervet, au milieu de la page 291, indique que, même si elle est effectivement en train de prendre l'eau, "la piscine" doit être remplacée par "l'usine".

La parole n'étant plus demandée, **le procès-verbal de la séance du 1er décembre 2004 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Mme M. de Lattre-Wiesel, présidente, donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Lettre de remerciements de l'Association Em-BARQUE-ment immédiat - La Barque des enfants pour l'abandon des jetons de présence de la dernière séance de l'année, geste qui lui est particulièrement utile. Elle serait heureuse de recevoir le Conseil à bord de la Barque pour une visite, un apéritif, une réunion
- Consultation cantonale fixée par le Conseil d'Etat le dimanche 17 avril 2005, sous réserve de

l'aboutissement des demandes de référendum. Les objets concernés sont la loi du 7 décembre 2004 sur les établissements médico-sociaux reconnus d'intérêt public, le décret du 21 décembre 2004 relatif à un impôt extraordinaire sur la fortune, le décret du 21 décembre 2004 relatif à un impôt extraordinaire sur la dépense et le décret du 22 décembre 2004 modifiant pour l'année 2005 la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (déduction des intérêts d'épargne). Les prochaines votations fédérales sont fixées au 5 juin 2005 (approbation et mise en oeuvre des accords bilatéraux d'association à l'espace Schengen et à l'espace Dublin, sous réserve de l'aboutissement de la demande de référendum, et la loi du 18 juin 2004 sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe). Pour les 25 septembre et 27 novembre 2005, les objets qui seront soumis à votations ne sont pas encore connus. Les présidents de groupes sont priés de communiquer le plus rapidement possible les noms des conseillers participant à chacun de ces dépouillements, non pas à Mme C. Dind comme indiqué par erreur, mais à M. David Perrette

- Lettre de M. R. Onrubia annonçant sa démission du Conseil communal pour le 31 décembre 2004 pour raisons professionnelles
- Rappel de la sortie 2005 du Conseil communal fixée au samedi 24 septembre 2005 ayant pour but la visite du CERN

Mme la Présidente remercie chacun d'indiquer son nom avant toute intervention, de bien vouloir prendre la peine de se déplacer au micro, de communiquer toute intervention à la secrétaire, sous forme électronique ou papier, pour faciliter leur reproduction dans le procès-verbal, et de clairement garder la main levée lors des votes, ce pour faciliter le travail des scrutateurs.

3. Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Pierre Bonvin**, né le 18 septembre 1953 et domicilié à l'avenue de Jaman 9, en remplacement de M. Eric Petitpierre, membre du groupe socialiste, démissionnaire
- **Mme Jennifer Baumann**, née le 14 août 1977 et domiciliée à la Grand Rue 7, en remplacement de M. Raphaël Onrubia, membre du groupe socialiste, démissionnaire

4. Dépôt et développement de motions et d'interpellations

Néant.

5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 27/2004 relatif à trois demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Rada Dzudzelic, Mme Julie Fiore, M. Aleksandar Obradovic)

Rapporteur : M. Marc-Antoine Horisberger

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 27/2004

Oui le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'accorder la bourgeoisie de La Tour-de-Peilz, pour autant que les intéressés obtiennent un décret de naturalisation vaudoise dans un délai de deux ans à dater de la présente décision, à :

1. Mme Rada Dzudzelic, ressortissante de Serbie et Monténégro, - 303 -
2. Mme Julie Fiore, ressortissante de France et d'Italie,

3. M. Aleksandar Obradovic, ressortissant de Serbie et Monténégro,

L'octroi de la bourgeoisie n'est subordonné à aucun paiement au titre de finance communale de bourgeoisie.

6.1 Nomination d'un nouveau membre à la Commission des finances

La candidature de M. F. Donatantonio est présentée au nom du groupe socialiste.

Il n'y a pas d'autre proposition. **M. Fabrice Donatantonio est nommé membre à la Commission des finances à une très large majorité (deux abstentions).**

6.2 Nomination d'un délégué à la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

La candidature de M. P. Bonvin est présentée au nom du groupe socialiste.

Il n'y a pas d'autre proposition. **M. Pierre Bonvin est nommé délégué à la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL à une large majorité (deux avis contraires et deux abstentions).**

6.3 Nomination d'un délégué à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE

La candidature de Mme S. Conod est présentée au nom du groupe socialiste.

Il n'y a pas d'autre proposition. **Mme Sylvie Conod est nommée déléguée à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE à une très large majorité (une abstention).**

7.1 Préavis municipal no 1/2005 relatif à une demande d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Sophie Anne Clement Stocker)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission permanente de naturalisation.

7.2 Préavis municipal no 2/2005 relatif à une demande de crédit pour le changement des vitrages de la piscine du complexe sportif des Mousquetaires

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Soc	Jean-Yves Schmidhauser
<u>Membres</u> :	Soc	Jacques Rochat - Claude-Alain Vouilloz
	Rad	Yves Isabella - Daniel Krähenbühl
	Lib	Marianne Adank - Roger Urech
	PDC/Ind.	Fernand Bourqui
	UDC	Jean-Pierre Grin

8.1 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 17/2004 relatif à la reconnaissance de l'intérêt régional et garantie financière du projet espace-musée Chaplin

Rapporteur : M. Marc-Antoine Horisberger

La parole n'est pas demandée. Au vote, **les conclusions du rapport sont adoptées à une large majorité (deux avis contraires et deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 17/2004

Où le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. De reconnaître l'intérêt régional du projet de l'Espace Musée Chaplin

2. De garantir, en cas de vente dudit domaine par les quatre communes propriétaires, la couverture d'un éventuel déficit d'un montant total de fr. 1'000'000.-- (un million) au maximum, soit pour La Tour-de-Peilz fr. 170'190.-- au maximum (17 %)
3. De participer à la répartition d'un éventuel bénéfice limité également à fr. 1'000'000.-- (un million) dans le même cas et dans les mêmes proportions, sous réserve de la décision des Conseils communaux des communes propriétaires

8.2 Rapports (majorité et minorité) de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 19/2004 en réponse à la motion "Energie et environnement : La Tour-de-Peilz, un modèle pour ses habitants"

Rapporteur (rapport de minorité) : M. Michel Bloch

Rapporteur (rapport de majorité) : M. Paul Vogt

M. J. Vallotton ne faisait pas partie de la commission ad hoc et n'a pas participé à la dernière séance du Conseil durant laquelle le problème a été soulevé. Il a toutefois assisté à une séance d'information de Suisse Energie durant laquelle ont été évoquées les raisons du refus de certaines communes à adhérer au processus d'économies de Suisse Energie. Genève a refusé, estimant être déjà très en avance dans ce domaine, ce qui démontre une certaine arrogance de la ville du bout du lac. Les autres sont en général des communes qui ont honte de n'avoir encore rien entrepris et préfèrent faire un premier effort avant de se lancer dans le processus. Il se demande donc si nous faisons partie des communes arrogantes ou de celles qui ont honte. Il rappelle que ce label est avant tout un état d'esprit. Il n'y a pas de contraintes et l'on peut toujours décider de surseoir à des investissements. C'est un processus qui permet à la fin de faire des économies chiffrables. Il trouve dommage qu'un tel projet soit éventuellement politisé et qu'on le refuse simplement parce qu'il émane d'une partie de l'assemblée. Quand il s'agit du bien commun de notre commune, il faut mettre ses positions partisans de côté. Dans un domaine aussi vital et concernant, laisser passer le train, comme certains le souhaitent, serait très dommageable.

M. K. Egli remercie les membres du parti socialiste, déguisés en "Electrons libres", d'avoir organisé une conférence débat sur ce sujet, ce qui a permis de connaître l'approche de deux personnes personnellement impliquées dans le processus "Cité de l'énergie". Contrairement à ce qui a été annoncé au début de ladite soirée, nous ne déciderons pas aujourd'hui de la politique du développement durable de notre commune, mais uniquement de l'adhésion ou non au label "Cité de l'énergie". Il s'agit certes d'un volet important du développement durable, mais il rappelle, comme cela avait dit lors de notre dernière séance, que les liens entre les volets économique, social et environnemental sont indissociables dans la société actuelle et dans le véritable développement durable.

La discussion autour de ce préavis lui fait penser aux leçons d'histoire qui traitaient les événements du "Sonderbund". Aujourd'hui, cette guerre n'est plus qu'un épisode de la vie de notre pays. Les adversaires de l'époque se sont donnés la main et ont compris qu'il était néfaste pour notre pays et la cohésion de notre société de continuer une querelle entre paysans et citadins, entre protestants et catholiques. L'histoire est un éternel recommencement, mais nous pouvons ne pas répéter les mêmes erreurs. Actuellement, seules 121 communes sur 2'750 ont adhéré au label. Zurich, Berne et Lausanne en font effectivement partie, mais pas Bâle, Baden ou Genève, par exemple. Tout le monde souhaite rendre aux générations futures une planète habitable avec une bonne qualité de vie, une faune et une flore les plus intactes possibles. Mais d'autres souhaitent laisser à leurs enfants un pays avec un peu de liberté, sans trop de lois et de contraintes. D'où certaines divergences.

Il revient sur le témoignage de M. Guisan, citoyen qui milite pour l'écologie et le développement durable. Celui-ci se fait beaucoup de soucis pour notre avenir énergétique et se demande pourquoi sa maison écologique est restée un exemplaire unique dans la région. Le fait est que lorsqu'on touche sa propre bourse, on n'a pas la même sensibilité que lorsqu'il s'agit des deniers publics. Combien de constructions sur notre territoire appartiennent à la commune et combien à divers propriétaires privés ? Quelle est la surface du territoire propriété de la communauté ? Combien de panneaux solaires les privés ont-ils installés, combien d'habitants ont eu recours à une pompe à chaleur ? Voici quelques premières réflexions.

Plutôt que de légiférer et d'imposer de nouvelles contraintes, il serait temps d'éduquer, d'informer et de réfléchir. Vevey, qui a obtenu le label, dispose de trois centres commerciaux hautement gourmands en énergie et n'offre plus d'emplois aux anciens ouvriers des ateliers mécaniques. Montreux, bien qu'elle ait su valoriser ses énergies renouvelables, est l'exemple contraire du développement durable, avec ses constructions de luxe inhabitées pendant de nombreux mois chaque année. Dans notre commune, nous pouvons apprécier toutes les nouvelles constructions (villas énormes avec peu de matières écologiques utilisées, garages pour 3 ou 4 voitures). Le rapport de minorité nous dit qu'il est essentiel dans ce domaine d'anticiper. Lui estime par contre qu'il est essentiel d'informer et d'éduquer. Rien ne remplace une prise de conscience et une démarche individuelle. Notre commune doit entrer dans un processus de réflexion plus

approfondi sur le développement durable. Tous les conseillers sensibles à ce problème doivent y apporter leur contribution lors de chaque préavis.

Nous n'avons aucun droit de regard sur le panier de la ménagère rempli de produits provenant de l'étranger, qui sont autant d'exemples d'aberrations au niveau du bilan écologique, social et économique, mais nous devons garder le pouvoir de décision pour ce qui nous concerne. Réfléchir et agir ne nécessitent pas une adhésion à la démarche "Cité de l'énergie". La commune pourra par contre librement décider de poursuivre ou non le processus sans perdre la face et sans nouvelle polémique car on ne pourra pas lui retirer le label. A l'instar du rapport de minorité, il se dit certain que la démarche met en lumière l'important travail qui reste faire. Nous pouvons déjà commencer par notre habitat privé et nos habitudes personnelles. Le label "Cité de l'énergie" est une contrainte administrative supplémentaire qui ne remplacera pas le travail à effectuer au sein de notre administration.

M. R. Baud a également assisté à la conférence dans laquelle il a été clairement dit que Genève procédait à la démarche, mais avait renoncé au label. Quant à Lausanne, l'action consiste principalement en un marketing politique et ce label n'est finalement que "la cerise sur le gâteau". Nous devons tous entreprendre une démarche d'économies d'énergie, à tous les niveaux, et il invite la Municipalité, dans chacun des prochains préavis, à nous faire part de ses réflexions sur les décisions prises en fonction des économies d'énergie. La commune fait déjà un effort, continuons-le, mais ne surchargeons pas notre administration.

M. M. Bloch estime que des choses tout à fait intéressantes et pertinentes ont été dites par ses prédécesseurs sur le développement durable et l'énergie. Cette démarche n'est en fait qu'un club de personnes qui se mettent ensemble pour se passer de bonnes idées. Il faut revenir à des choses très simples. Il n'y a pas de contraintes.

Le Conseil communal et la Municipalité restent complètement autonomes dans leurs décisions. Le label "Cité de l'énergie" ne fait que demander à l'autorité compétente d'établir un programme. Un programme est-il une contrainte ? La Municipalité émet ses objectifs pour la législature, elle peut donc tout aussi bien donner son programme en matière énergétique. Le label en lui-même n'est effectivement pas la chose la plus importante. Il trouve ce débat désolant car il débouche sur un conflit gauche-droite un peu ridicule. Si tout le monde est d'accord sur le fait qu'il y a une réelle nécessité à réaliser des économies d'énergie, il sera le premier à renoncer au label, mais il faudra prouver dans les années à venir que chaque projet sera examiné comme il se doit. Il ne manquera pas de relever toutes failles éventuelles.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **le rapport de minorité est refusé par 44 voix par 27 avis contraires (4 abstentions). Les conclusions du rapport de majorité sont donc adoptées à une confortable majorité (environ 25 avis contraires et deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 19/2004

Oui le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

En réponse à la motion du groupe socialiste "Energie et environnement" prise en considération le 3 juillet 2002

d é c i d e

De prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion "Energie et environnement : La Tour-de-Peilz, un modèle pour ses habitants" et de la considérer comme réglée.

8.3 Rapports (majorité et minorité) de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 25/2004 relatif à la réponse de la Municipalité à la motion "La Tour-de-Peilz : ville d'accueil pour tous"

Rapporteur (rapport de minorité) : M. Robert Rithener

Rapporteur (rapport de majorité) : M. Marc-Antoine Horisberger

M. R. Rithener indique que le rapport de minorité n'est pas une réaction épidermique, mais qu'il a été soigneusement élaboré, d'autant plus que sa prise de position manifeste une divergence au sein du parti socialiste. La substance de fond est en fait l'attitude d'ouverture, de respect et de sympathie que nos représentants politiques, tant le Conseil communal que la Municipalité, doivent montrer dans cette très délicate problématique de l'accueil et de l'intégration des étrangers membres de la population boélande. Le champ géographique de cette attitude est relativement restreint, alors que notre solidarité matérielle (don de

fr. 10'000.-- en faveur de l'Asie) se manifeste sans réserve pour des étrangers éloignés de plusieurs milliers de kilomètres. Cette attitude du coeur doit aussi se manifester ici et maintenant pour ceux qui nous sont proches. Rejeter le préavis municipal signifie que la porte reste ouverte à une éventuelle reconsidération ultérieure de la question.

M. A. Cunha estime qu'avec la diminution de la natalité, tant en Suisse que dans les pays de l'occident, et l'immigration de plus en plus importante en provenance d'autres continents pour combler les besoins de l'économie, il va falloir trouver des solutions, sans quoi le nombre de clandestins et les problèmes inhérents vont continuer d'augmenter. Le 5 juin prochain, le peuple suisse devra se prononcer sur les accords de Schengen et Dublin, et quelques mois plus tard, sur l'ouverture des frontières à la libre circulation des personnes en provenance des dix nouveaux pays de l'Est qui font désormais partie de l'Union Européenne et qu'il faudra aussi penser à accueillir.

L'intégration des étrangers n'est pas un problème de droite ou de gauche, c'est l'affaire de tous les citoyens, suisses et étrangers, des communes, des cantons, de la Confédération et de l'Europe. La motion cherche à trouver des solutions sur le plan local, régional et cantonal aux différents problèmes liés à l'immigration. Il se considère un citoyen étranger bien intégré et ne peut que se plier aux décisions de la majorité, la démocratie étant sacrée pour lui. Il souhaite à l'avenir s'exprimer avec plus de sérénité dans ses interventions au Conseil et regrette s'il a pu blesser quelqu'un parmi ses collègues. Premier conseiller communal étranger élu dans le canton, il s'exprime au nom de ses amis étrangers qu'il rencontre chaque jour sur leur lieu de travail, dans les supermarchés, sur les chantiers, ceux qui construisent nos routes et nos maisons, qui nous soignent et s'occupent de nous dans les EMS et les hôpitaux ou font marcher nos hôtels et nos restaurants, soit quelques-uns parmi les plus de deux mille qui résident dans notre commune et qui participent à la vie locale et régionale. Ces amis étrangers ont aussi une dimension culturelle, spirituelle et politique qu'ils aimeraient voir accueillie et intégrée au niveau local, régional et cantonal.

Il invite le Conseil à rejeter le préavis municipal et à accepter le voeu du rapport de minorité qui nous permettra de travailler à l'avenir ensemble, de manière large, avec l'aide d'une cellule inter partis animée par la Municipalité. L'intégration est une danse, sachons inviter et accueillir avec un grand sourire nos partenaires, leur montrer et faire avec eux les premiers pas, au son d'une même musique. Et que la fête soit belle !

M. M.-A. Horisberger pense, tout comme un ancien président de la République française que les socialistes n'ont pas le monopole du coeur. Ce dossier est certes sensible et émotionnel, mais il faut garder la tête froide. Ne sommes-nous pas tous une majorité d'étrangers ? Combien d'entre nous sont bourgeois de notre commune, combien sont ceux qui n'ont pas dû s'intégrer en arrivant à La Tour-de-Peilz ? A ce jour, il n'a entendu personne dire qu'il a été mal reçu, mal traité ou mis en difficultés par la faute des habitants, voire dans l'incapacité de s'intégrer paisiblement. Membre de la Commission de naturalisation, il a acquis la certitude que nos autorités font le maximum pour aider chacune de ces personnes à s'intégrer. Le rapport de minorité lui paraît quelque peu arrogant et démontre une volonté manifeste de faire pression sur la Municipalité et de prendre le Conseil communal en otage. Oser écrire "La Municipalité est vivement encouragée à explorer l'axe de réflexion et d'action suivante..." est une menace, voire un acte de terrorisme politique ! Contre les terroristes, l'histoire nous a démontré qu'il n'y a qu'une manière d'agir, à savoir les combattre et ne pas céder. Contre les chacals, il faut lâcher les loups. Agissons ensemble et rejetons donc le rapport de minorité.

M. K. Egli remarque que nous sommes pour la deuxième fois ce soir au coeur d'un débat d'idées, ou de philosophie, dans lequel on a de la peine à s'exprimer sans se faire immédiatement des ennemis. Mais le jeu de la démocratie est basé sur une confrontation d'idées et points de vues. Opposé à toute doctrine qui n'est pas en accord avec ses principes, il trouve très enrichissant et nécessaire d'écouter, d'analyser, de réfléchir et de respecter l'avis des autres.

Son interprétation personnelle du rapport de minorité lui montre que les signataires ne sont pas seulement insatisfaits du travail de la Municipalité, mais que ceux-ci, de façon sournoise, veulent aller plus loin, à savoir vers une commission dite "des étrangers", voire une nouvelle structure d'accueil dans notre commune. Il n'a jamais prôné le "moins d'Etat", mais il a beaucoup de peine à admettre de nouvelles interventions étatiques, de nouvelles entraves à notre liberté d'agir. Dans le domaine délicat de l'accueil et de l'intégration, il croit fermement à l'action individuelle sans tapage, ni décompte d'heures ou d'actions de part et d'autre. Ouvert pour oeuvrer dans toute action privée, il a de la peine à soutenir une action politique qui militerait dans le même sens. Il ne lui viendrait pas à l'esprit de convoquer la presse pour étaler des actions personnelles et aurait de la peine à l'admettre si son parti le faisait. Cette récupération gratuite l'attriste pour les nombreux citoyens qui agissent et accomplissent depuis longtemps déjà un formidable travail dans l'ombre. On ne peut pas planifier l'accueil et l'intégration, ni donner l'ordre à quiconque d'être sympathique et agréable avec son voisin, qu'il soit suisse ou étranger. Seuls l'éducation et le temps ouvriront la voie vers l'autre. Si on continue à vouloir suppléer nos citoyens dans ce domaine, nous n'aurons plus que des individus manipulés qui payeront des impôts, rouspéteront et seront infiniment hostiles aussi bien envers les étrangers qu'envers nos instances politiques. Il estime que la Municipalité a fait son travail correctement. Au lieu de l'agresser continuellement lors de ses explications, il fallait plutôt l'écouter calmement et réfléchir.

M. R. Rithener nous parle du plus célèbre étranger que notre commune ait accueilli, à savoir Gustave Courbet, peintre, lithographe et dessinateur français, mort à La Tour-de-Peilz en 1877. Nommé président de la Commission des Beaux-Arts lors de la Commune de Paris, il participa au renversement de la colonne Vendôme et fut condamné, parmi d'autres, à payer les frais de sa restauration, ce qui le ruina et l'obligea à s'exiler. Il fut accueilli à La Tour-de-Peilz et bien défendu, puisqu'on cacha ses toiles, qui intéressaient le gouvernement français pour leur valeur, dans un tonneau du Café du Centre. Courbet fut enterré dans le cimetière de La Tour-de-Peilz, désaffecté lors de la construction en 1954 de l'actuel collège qui porte son nom. Sa dépouille fut rapatriée à Ornans en 1919.

Il reste dans notre cité une trace matérielle de son séjour, à savoir le buste "La Liberté" sur la fontaine de la place du Temple, qui fut offert à la Municipalité qui l'accepta et le remercia en ces termes : "Vous avez trouvé sur le sol de la Suisse un asile contre les orages des révolutions et, en souvenir de l'hospitalité reçue, vous nous faites l'offre d'un buste à placer comme ornement sur la fontaine principale de notre ville. Votre offre généreuse nous l'acceptons, Monsieur, avec reconnaissance. Nous apprécions le sentiment pour nous doux qui a dicté votre démarche, savoir que sur les rives du Léman, vous avez joui de la paix, appris à connaître nos institutions libérales et vécu tranquille sous le drapeau de la liberté qui vous a inspiré. Merci donc pour ce témoignage de votre affection pour nous, lequel nous est doublement précieux puisqu'il est l'oeuvre d'un grand artiste. Nous conserverons avec soin ce monument qui dira à la postérité : un illustre exilé a trouvé ici le repos". Quelques jours plus tard, la Municipalité lui écrivait à nouveau pour lui faire part de quelques craintes : "Nous avons accepté avec reconnaissance le buste que vous avez offert si généreusement à la commune, mais la Municipalité vous prierait de bien vouloir ne pas intituler ce chef-d'oeuvre "Helvetia" et de supprimer la croix fédérale, notre écusson national, ceci dans le but unique d'empêcher toute interprétation au point de vue politique".

Nous ignorons la réponse de Courbet, mais la croix fédérale subsiste toujours sur l'original en plâtre conservé dans nos archives. Que cette croix qui, à travers le temps, est toujours restée un symbole d'accueil, préside à notre décision.

M. G. Chervet remercie l'intéressé de nous avoir fait part de cette conférence qui fut fort passionnante.

M. R. Chervet constate donc que nous avons bien accueilli Courbet, alors qu'il n'y avait pas de commission des étrangers à cette époque. Ni dans un quelconque courrier des lecteurs, ni au sein de notre Conseil nous n'avons reçu soit une demande, soit lu un besoin de créer une commission s'occupant des étrangers. L'intégration dans notre commune se fait tout naturellement, au sein des sociétés locales, dans les partis politiques, et tout se passe au mieux. Le rapport de minorité ne présente aucune solution, ni idée pour améliorer la situation actuelle, raison pour laquelle il recommande de le refuser.

M. M. Bloch indique que les deux rapports de majorité et de minorité ont un point commun, à savoir le voeu qu'il invite chacun à relire. Ce n'est évidemment pas une commission de l'intégration à La Tour-de-Peilz qui va tout changer, mais nous avons des communautés étrangères dans le district qui méritent notre attention.

Quand on parle de bonne gouvernance dans une collectivité publique, on doit écouter ces communautés. S'il est vrai qu'à La Tour-de-Peilz nous n'avons pas de communautés suffisamment fortes pour avoir notre propre commission d'intégration des étrangers, le voeu formulé dans le rapport de minorité invite la Municipalité à s'approcher des commissions existantes et à prendre les communautés étrangères comme partenaires dans un esprit régional.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **le rapport de minorité est refusé à une confortable majorité (environ 25 avis contraires et trois abstentions). Les conclusions du rapport de majorité sont donc adoptées à une confortable majorité (environ 25 avis contraires et une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 25/2004

Où le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

De prendre acte de la réponse à la motion "La Tour-de-Peilz : Ville d'accueil pour tous" et de la considérer comme réglée.

8.4 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 28/2004 relatif à la demande de crédit concernant la réfection de la flèche et du clocher de l'Eglise catholique Notre-Dame de Vevey

Rapporteur : M. Cédric Urech

La parole n'est pas demandée.

Au vote, **le premier amendement de la commission est accepté (trois abstentions). Le deuxième amendement est également accepté (deux abstentions). Les conclusions du rapport telles qu'amendées sont adoptées à une large majorité (un avis contraire et six abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 28/2004

Où le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Considérant que cet objet fait partie du plan des investissements 2004-2006

d é c i d e

1. De faire entreprendre les travaux de réfection de la flèche et du clocher de l'église catholique Notre-Dame de Vevey
2. D'accorder à cet effet un crédit de fr. 550'000.-- à prélever par le débit du compte no 9143.034.00 "Réfection flèche et clocher Notre-Dame"
3. D'autoriser la Municipalité à amortir le crédit sur une période de 10 ans, la première fois l'année suivant la fin des travaux
4. De porter en amortissement du crédit les subsides fédéraux et cantonaux ainsi que la participation de la Paroisse pour un montant d'environ fr. 214'800.--
5. D'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à contracter un emprunt de fr. 335'000.--
6. De prendre acte que ce préavis est fait conjointement avec la Commune de Vevey
7. De prendre acte que le financement des travaux sera assuré pour 50 % par la Commune de Vevey et pour 50 % par la Commune de La Tour-de-Peilz

8.5 Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la pétition sur les chiens

Rapporteur : M. Gilbert Vernez

La parole n'est pas demandée.

Au vote, **les conclusions du rapport sont adoptées à une très large majorité (six abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Où le rapport de la commission chargée d'examiner la prise en considération de la pétition sur les chiens

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

De ne pas prendre en considération la pétition sur les chiens.

9. Communications de la Municipalité

- Communication no 1/2005 sur les nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz en 2004 et l'octroi de la naturalisation vaudoise facilitée en 2004
- Communication no 2/2005 concernant l'application de la nouvelle Loi sur le droit de cité vaudois
- Communication no 3/2005 sur l'état des motions en suspens au 31 décembre 2004
- Communication no 4/2005, réponse de la Municipalité à l'intervention de Mme Valérie Glauser "Projet d'abonnement général communal pour La Tour-de-Peilz"
- Communication no 5/2005 concernant l'engagement d'un nouvel organiste pour la Paroisse réformée de La Tour-de-Peilz
- Communication no 6/2005 concernant les modifications du règlement du Conseil communal (rappel)
- Communication no 7/2005 concernant le don à la Chaîne du Bonheur en faveur des sinistrés de l'Asie du Sud

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

M. le Syndic annonce que la Municipalité a pris la décision de mettre un terme, dans les délais contractuels, aux relations de travail avec M. François Jaccard, chef du Service de l'urbanisme et des travaux publics. Depuis le 1er janvier de cette année, c'est M. le Syndic, municipal en charge de l'urbanisme, qui assume la direction de cet important service, épaulé par les deux responsables adjoints. Le poste de chef du Service de l'urbanisme et des travaux publics sera mis au concours par voie d'annonce ce jeudi 3 février. S'agissant de gestion du personnel communal, la Municipalité rappelle qu'elle est tenue à une stricte confidentialité et ne fera donc pas d'autre commentaire à ce sujet.

M. R. Piguet, municipal, indique que, dans sa séance du 17 janvier dernier, la Municipalité a avalisé le dernier projet présenté par les architectes suite à la table ronde organisée le 27 avril 2004 dans le cadre de la rénovation de la Salle des Remparts. Ce projet sera soumis à l'enquête publique durant le mois de février. Il a été retravaillé par rapport à celui qui avait été présenté lors de la table ronde, qui tenait compte des vœux des utilisateurs et de la Municipalité, mais qui se chiffrait à près de 10 millions de francs. Le principe de base du travail mené par les architectes repose sur la valorisation du potentiel actuel et la recherche de solutions pour obtenir un outil de travail performant destiné à un usage multiple.

D'importants travaux liés aux installations techniques (électricité, chauffage, ventilation ou dispositifs de prévention incendie) sont prévus et représentent une part importante des travaux de réhabilitation de la salle, sans pour autant être très visibles. Le montant total correspond à l'enveloppe financière définie par les groupes politiques du Conseil. Le planning prévoit, sans surprise lors de la mise à l'enquête et l'ouverture des marchés publics, le dépôt du préavis municipal lors de la séance du 26 octobre 2005. Le début des travaux, et par conséquent l'indisponibilité de la salle, est toujours fixé en janvier 2006, pour une durée estimée à l'heure actuelle de 18 mois environ.

10. Propositions individuelles et divers

Mme V. Glauser remercie la Municipalité pour l'intérêt qu'elle a porté à sa proposition d'acquérir deux abonnements généraux des CFF destinés à être mis à la disposition des habitants de notre commune et l'étude de faisabilité qu'elle a menée à ce sujet. Elle se dit toutefois déçue des conclusions auxquelles est parvenue la Municipalité, et qui débouchent sur une renonciation pure et simple à ce projet. Il lui semble dommage de ne pas tenter l'expérience, ne serait-ce qu'une année, afin d'examiner si ce service correspond à une attente de nos concitoyens. Le risque financier invoqué par la Municipalité semble négligeable par rapport au budget annuel de notre commune.

Elle se dit consciente des efforts et sacrifices que notre administration est appelée à faire, mais cette dépense s'inscrit dans une politique de développement durable et d'incitation à redécouvrir un moyen de transport plus écologique que la sacro-sainte voiture. Bien que cette dépense ne soit pas inscrite au budget 2005, la Municipalité aurait pu l'engager par le biais des dépenses extrabudgétaires qui sont de sa compétence. Le surcroît de travail que la gestion de ces deux abonnements devrait générer ne paraît pas exagéré. L'expérience pourrait être tentée sur une année, limitant ainsi le risque financier à un exercice. Le fait que seules les communes de Vevey et Blonay offrent cette prestation n'est pas un argument convaincant. Il serait préférable que notre commune fasse plutôt preuve d'initiative, sans avoir à attendre que d'autres le fassent avant elle. La commune de Palézieux, certainement moins dotée que la nôtre en personnel, n'hésite pas à tenter l'expérience. Elle se réserve la possibilité de revenir avec une motion et invite donc toutes celles et ceux qui la soutiendraient dans cette démarche à le lui faire savoir.

M. K. Egli revient sur l'absence à l'ordre du jour du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 29/2004. La commission a siégé le 13 janvier dernier et le rapport a été déposé dans les délais impartis. A sa grande surprise, il a constaté que ledit rapport ne figurait pas dans l'enveloppe adressée à tous les conseillers et contenant les documents pour la séance de ce soir, ce sans contact téléphonique préalable. Il trouve cela dommage, car cela pourrait altérer la motivation de travailler dans les délais.

M. R. Rohner intervient au sujet de l'aménagement d'un paddock sur la pelouse attenante au château de Sully, travaux qui ont semble-t-il passablement avancé avant l'enquête publique. Il demande à la Municipalité quelques explications à ce sujet. Il aimerait également savoir où en est le projet dans ce quartier, basé sur une étude d'impact relativement ancienne. Les trois accès routiers, deux par la route de Sully et un par la route de St-Maurice, subsistent-ils dans les plans du promoteur ? Est-il toujours question, pour la partie sud, d'y construire non seulement des maisons, mais aussi des ateliers pour du petit artisanat ?

M. le Syndic rappelle que certains projets présentés à la Municipalité doivent être absolument mis à l'enquête publique, alors que d'autres ne le sont pas nécessairement. C'est le cas des aménagements de terrain qui peuvent être dispensés d'enquête. La Municipalité avait reçu un projet, établi par un géomètre officiel de La Tour-de-Peilz, démontrant les travaux envisagés par le châtelain. Ces mouvements de terrain étaient tellement faibles et dans les normes acceptées par le règlement sur la police des constructions que la Municipalité a donné les autorisations nécessaires, sans enquête publique. Quelle ne fut pas sa surprise de constater que les mouvements de terre ne correspondaient absolument pas aux plans présentés !

La Municipalité a immédiatement réagi et convoqué sur place le représentant du propriétaire, le géomètre officiel et le voisin représentant le propriétaire du plan de quartier. Les plans sur lesquels l'entrepreneur basait son travail ne correspondaient absolument pas à ce qui avait été présenté à la Municipalité. Il a donc exigé au représentant du propriétaire la présentation d'un plan complet de l'ensemble des travaux, de façon à ce que ceux-ci soient mis à l'enquête publique. Beaucoup de travaux avaient déjà été entrepris et le propriétaire a décidé de les poursuivre, prenant le risque que tout l'argent investi dans le chantier soit perdu si les autorisations n'étaient finalement pas accordées. Pour des travaux de ce type, la masse de terres végétales déplacées est souvent impressionnante, mais la différence est nette une fois celles-ci remises en place pour finaliser les travaux. L'enquête publique a eu lieu et la Municipalité va maintenant traiter les oppositions.

La Municipalité a donc réagi comme il fallait pour faire corriger les choses. En ce qui concerne le plan de quartier de Sully, le promoteur a remis l'ouvrage sur le métier et travaillé en collaboration directe avec les opposants au projet, raison pour laquelle le dossier a pris passablement de temps. Il semble que nous arrivions à trouver une solution. Il ne peut dire quelle sera la décision finale du propriétaire en ce qui concerne les accès. Pour ce qui est de la partie basse du terrain, le long des voies CFF, il semble que, d'après l'analyse du promoteur, il n'y aura certainement pas de petite activité artisanale, mais plutôt une zone consacrée à de l'habitat.

Mme S. Winkler, municipale, a été chargée de faire de la publicité pour la revue. Sachant que dans la salle, il y a certainement quelques espions auteurs ou acteurs, elle obtempère, de peur de rétorsion sous forme de sketch ! Les représentations auront lieu les 25 et 26 février, du 2 au 5, 9 au 12 et 16 au 19 mars prochains, au Théâtre du Château. Pour passer un moment agréable dans un lieu sympathique et rire des travers des autres, et peut-être aussi des nôtres, il faut réserver ses places sans tarder. La revue s'intitule "La Tour Fabule". Elle ne serait pas surprise d'y retrouver un échiquier, comme le prouve l'affiche et son nouveau dallage de la cour du Château, qui lui remémore une défaite de la Municipalité lors de "Jouez La Tour" !

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 22 h 00.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

M. de Lattre-Wiesel

C. Dind